

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM**

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur règlement 470 modifiant le règlement de zonage 327 afin de prolonger le délai applicable à un usage dérogatoire protégé par droits acquis

Lors d'une séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2026, le Conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 470 modifiant le règlement de zonage numéro 327.

Ce projet de règlement vise à modifier le règlement de zonage pour prolonger le délai applicable afin de conserver son droits acquis.

Ce projet comprend des dispositions devant faire l'objet d'approbation référendaire.

Cette consultation publique aura lieu le 14 octobre 2026 à 19h.

Cette consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-HAM, CE 29 SEPTEMBRE 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Boutin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Notre-Dame-De-Ham certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil entre 9h et 18h le 29 septembre 2026.



Geneviève Boutin
Directrice générale et secrétaire-trésorière